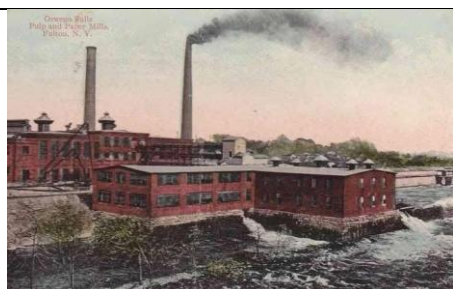


Sur le sol américain, l'alliance se brise. Le partenaire américain (LCMG) traîne la partie ivoirienne devant un tribunal du Delaware en 2007, réclamant 40 millions de dollars promis mais jamais versés, il conteste également la répartition de l'actionnariat. Le tribunal du Delaware tranche en faveur de la Côte d'Ivoire et valide la structure d'actionnariat conformément aux accords établis 80% pour la Côte d'Ivoire et 20% pour le fonds Lion Capital Management Group (LCMG). Un autre procès entamé par Banet lui donne tort et l'enjoint à verser 600 000 \$ pour des remboursements d'impôts indus. Concernant le déblocage des fonds et les investissements réalisés, ce dont on est sûr, c'est que l'achat des « murs » a été réglé (permettant la prise de possession), mais les milliards nécessaires à la rénovation et au fonctionnement (inclus dans l'estimation globale des 26 milliards ou s'y ajoutant selon les versions) ont été en grande partie bloqués par les autorités politiques ivoiriennes et n'ont jamais traversé l'Atlantique, provoquant la faillite du projet.



"L'incroyable histoire de l'usine de chocolat de Fulton (appartenant à la compagnie Nestlé) : L'usine ivoirienne située aux Etats Unis qui n'a jamais vu le jour"



Cette histoire a fait couler beaucoup d'encre et de salive mais nous allons tenter d'en parler en restant factuel. Pas de parti pris et aucune interprétation.

Connaissez-vous l'histoire de cette usine américaine devenue la propriété de la Côte d'Ivoire ? De sa gloire sous Nestlé à sa démolition, voici le récit de l'usine Fulton qui a appartenu à la Côte d'Ivoire.

Pour comprendre ce dossier, il faut remonter à 1900.

Le géant suisse Nestlé choisit la petite ville de Fulton, dans l'État de New York, pour bâtir sa toute 1ère usine américaine.

Le choix n'a pas été fait au hasard: la région regorgeait de fermes laitières, indispensables pour produire du lait condensé.

Ce n'est qu'en 1908 que l'usine pivote vers le chocolat.

Elle devient légendaire : c'est dans l'usine de Fulton qu'est inventée la célèbre barre Nestlé Crunch en 1938.

Mais un siècle plus tard, la logique s'inverse. En 2003, Nestlé ferme le site, jugé obsolète et mal placé. Contrairement au lait qu'on trouvait sur place, importer du cacao loin des ports coûte trop cher.

C'est ici qu'intervient un détail souvent méconnu : Nestlé n'a pas vendu l'usine directement aux Ivoiriens.

Le groupe a cédé le site pour une somme symbolique au comté d'Oswego, les autorités locales, pour tenter de sauver les emplois.

A ses moments de gloire, l'usine employait 1500 personnes et 450 personnes lorsque Nestlé décide d'abandonner le site.

Sur le sol américain, l'alliance se brise. Le partenaire américain (LCMG) traîne la partie ivoirienne devant un tribunal du Delaware en 2007, réclamant 40 millions de dollars promis mais jamais versés, il conteste également la répartition de l'actionnariat. Le tribunal du Delaware tranche en faveur de la Côte d'Ivoire et valide la structure d'actionnariat conformément aux accords établis 80% pour la Côte d'Ivoire et 20% pour le fonds Lion Capital Management Group (LCMG). Un autre procès entamé par Banet lui donne tort et l'enjoint à verser 600 000 \$ pour des remboursements d'impôts indus. Concernant le déblocage des fonds et les investissements réalisés, ce dont on est sûr, c'est que l'achat des « murs » a été réglé (permettant la prise de possession), mais les milliards nécessaires à la rénovation et au fonctionnement (inclus dans l'estimation globale des 26 milliards ou s'y ajoutant selon les versions) ont été en grande partie bloqués par les autorités politiques ivoiriennes et n'ont jamais traversé l'Atlantique, provoquant la faillite du projet.

C'est donc auprès de ce comté que la Côte d'Ivoire a dû négocier le rachat lors d'enchères organisées fin 2003.

L'un des 2 initiateurs de ce projet est Jean-Claude Amon, alors conseiller spécial du président Laurent Gbagbo. Ce n'est pas un hasard : ancien consultant pour la Banque africaine de développement (BAD),

Amon connaît bien la région pour avoir obtenu son master à l'université de Syracuse, située à moins de 40 minutes en voiture de l'usine de Fulton.

Il avait certainement entendu parlé de cette usine et l'avait peut-être visité. Il flaire une opportunité pour la Côte d'Ivoire.

Jean-Claude Amon et Lidia N'diaye en parlent au président Laurent Gbagbo qui les recommande à Kouakou Firmin alors directeur du Fonds de régulation et de contrôle (FRC). Économiste et banquier (ancien chef d'agence de la SGBCI), il trouve l'idée intéressante.

Pour rappel, le FRC est un fonds de régulation et de contrôle qui tire son financement des redevances prélevées sur les produits de la filière café-cacao.

Pour monter l'affaire, une société est créée : la New York Chocolate and Confections Company (NYCCC). Le montage est ainsi établi :

- * 80 % des parts reviennent à l'État ivoirien via le Fonds de régulation et de contrôle (FRC), dirigé par le financier Firmin Kouakou, qui valide l'achat et débloque les fonds.

- * 20 % des parts sont attribuées au partenaire américain, le fonds Lion Capital Management Group (LCMG) dirigé par Hausmann-Alain Banet.

C'est le patron de ce fonds américain, Hausmann-Alain Banet, qui joue un rôle crucial au démarrage.

C'est lui qui réalise l'étude de faisabilité, mène les premières négociations avec le comté d'Oswego et crée juridiquement la société, s'auto-désignant directeur initial.

Cependant, une fois l'usine acquise, c'est bien Jean-Claude Amon qui est nommé par le conseil d'administration comme Directeur Général intérimaire pour piloter les opérations sur le terrain.

L'usine est achetée pour environ 21 à 26 milliards de FCFA (environ 40 millions d'euros). Mais très vite, le rêve vire au cauchemar. Les machines sont vieilles, l'outil est vétuste.

Des experts et planteurs ivoiriens ayant visité les lieux ont confirmé que les machines étaient vieilles et nécessitaient de très lourds investissements supplémentaires pour redevenir compétitive.

Il manque 10 milliards de FCFA pour relancer l'usine. C'est le blocage.

Sur le sol américain, l'alliance se brise. Le partenaire américain (LCMG) traîne la partie ivoirienne devant un tribunal du Delaware en 2007, réclamant 40 millions de dollars promis mais jamais versés, il contesté également la répartition de l'actionnariat. Le tribunal du Delaware tranche en faveur de la Côte d'Ivoire et valide la structure d'actionnariat conformément aux accords établis 80% pour la Côte d'Ivoire et 20% pour le fonds Lion Capital Management Group (LCMG). Un autre procès entamé par Banet lui donne tort et l'enjoint à verser 600 000 \$ pour des remboursements d'impôts indûs. Concernant le déblocage des fonds et les investissements réalisés, ce dont on est sûr, c'est que l'achat des « murs » a été réglé (permettant la prise de possession), mais les milliards nécessaires à la rénovation et au fonctionnement (inclus dans l'estimation globale des 26 milliards ou s'y ajoutant selon les versions) ont été en grande partie bloqués par les autorités politiques ivoiriennes et n'ont jamais traversé l'Atlantique, provoquant la faillite du projet.

Le ministre de l'Agriculture de l'époque, Amadou Gon Coulibaly, refuse de signer le chèque supplémentaire, qualifiant l'investissement de "mauvais".

Pendant ce temps, la rumeur publique à Abidjan s'emballe, parlant de 100 à 180 milliards de FCFA détournés, des chiffres démentis par les responsables mais qui déclencheront une vaste enquête judiciaire.

Selon Kouakou Firmin qui a présenté les preuves des virements au procureur Tchimou, la Côte d'Ivoire n'a débloqué que 4 137 900 000 FCFA pour les besoins de l'usine entre 2003 et 2004.

Sur le sol américain, l'alliance se brise. Le partenaire américain (LCMG) traîne la partie ivoirienne devant un tribunal du Delaware en 2007, réclamant 40 millions de dollars promis mais jamais versés. il contesté également la répartition de l'actionnariat.

Le tribunal du Delaware tranche en faveur de la Côte d'Ivoire et valide la structure d'actionnariat conformément aux accords établis 80% pour la Côte d'Ivoire et 20% pour le fonds Lion Capital Management Group (LCMG).

Un autre procès entamé par Banet lui donne tort et l'enjoint à verser 600 000 \$ pour des remboursements d'impôts indûs.

Concernant le déblocage des fonds et les investissements réalisés, ce dont on est sûr, c'est que l'achat des « murs » a été réglé (permettant la prise de possession), mais les milliards nécessaires à la rénovation et au fonctionnement (inclus dans l'estimation globale des 26 milliards ou s'y ajoutant selon les versions) ont été en grande partie bloqués par les autorités politiques ivoiriennes et n'ont jamais traversé l'Atlantique, provoquant la faillite du projet. Jean-Claude Amon quitte le navire en 2007.

L'usine ne produira jamais de chocolat ivoirien. Saisie pour impôts impayés en 2015, l'usine a été partiellement démolie. Sur les ruines de cette ambition industrielle ratée se dresse aujourd'hui... un supermarché Aldi.

Gâchis financier ? Manque d'ambition ? Vision trop en avance sur son temps ? L'histoire jugera...

Bref. Maintenant vous savez!

Guy-Charles Ahondjo [Facebook]

Remarque :

1 - Quand on a été à la base de toute cette gabegie et que le l'ont s'en souvient peut-on réellement se lancer dans une critique et tenir les propos que Laurent Gbagbo a tenu à Mama devant un auditoire chauffé à blanc ; si ce n'est pas pour amuser la galerie. Sachant que

Sur le sol américain, l'alliance se brise. Le partenaire américain (LCMG) traîne la partie ivoirienne devant un tribunal du Delaware en 2007, réclamant 40 millions de dollars promis mais jamais versés, il conteste également la répartition de l'actionnariat. Le tribunal du Delaware tranche en faveur de la Côte d'Ivoire et valide la structure d'actionnariat conformément aux accords établis 80% pour la Côte d'Ivoire et 20% pour le fonds Lion Capital Management Group (LCMG). Un autre procès entamé par Banet lui donne tort et l'enjoint à verser 600 000 \$ pour des remboursements d'impôts indus. Concernant le déblocage des fonds et les investissements réalisés, ce dont on est sûr, c'est que l'achat des « murs » a été réglé (permettant la prise de possession), mais les milliards nécessaires à la rénovation et au fonctionnement (inclus dans l'estimation globale des 26 milliards ou s'y ajoutant selon les versions) ont été en grande partie bloqués par les autorités politiques ivoiriennes et n'ont jamais traversé l'Atlantique, provoquant la faillite du projet.

les jeunes de son auditoire ne sont pas au fait de toutes les souffrances imposées au peuple de Côte d'Ivoire. Il eut fallu se la fermer.

2 – Cette achat n'a-t-il peut être pas permis l'achat de la maison de la fille de madame Simone Gbagbo aux Etats Unis.